Iournal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Litterature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. Ou s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr., pour un an, 10 fr., pour six mois. 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, Nº 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, Nº 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS.

DES TROUBLES DE PARIS.

Depuis long temps les troubles qui viennent d'affliger la capitale ont éclaté sur d'autres points de la France, et le gouvernement n'a jamais rien fait pour rechercher les causes qui poussaient les ouvriers au désordre, ni pour en prévenir l'explosion.

Sans doute, au fond de ces luttes déplorables que soulève l'antagonisme exisfant entre les maîtres et les ouvriers, il est une question grave, importante, qu'on ne saurait résoudre à la légère. Mais est-ce à dire qu'il fallait reculer devant les obstacles et maintenir un statu quo avantageux aux uns, cruel aux autres, et dont les conséquences peuvent devenir fatales à tous?

Il faut réclainer l'équité pour tous. Maîtres et ouvriers sont également citoyens, ils ont en principe les mêmes droits, mais dans notre organisation sociale, telle que les institutions nous l'ont faite, les uns ont tous les priviléges, les autres toutes les servitudes.

Il ne doit pas en être ainsi ; dans l'intérêt de tout le monde, il faut chercher un remède à l'une des plaies les plus dangereuses de la société, de peur qu'elle n'engendre encore des crises funestes.

La condition de l'ouvrier est généralement misérable, Quelque probe qu'il soit, il n'a point de crédit, il ne peut travailler dans l'indépendance, il est livré pieds et poings liés aux exigences du capitaliste, qui la plupart du temps ne lui accorde pas même un salaire suffisant à ses besoins et à ceux de sa famille, et qui le renvoie selon son caprice. Il serait à désirer au moins que les uns et les autres fussent dans une position indépendante, de manière à pouvoir régler amiablement et pacifiquement leurs intérêts réciproques. Mais la nécessité réduit toujours le plus faible à subir les conditions que lui impose le plus fort.

Il en résulte nécessairement des crises semblables à celle qui vient d'agiter Paris.

Les ouvriers réclament, on leur ferme la bouche. Les maîtres ont le droit légal de s'associer entre eux, les ouvriers n'ont pas le droit de se réunir, de discuter ensemble leurs intérêts, de se coaliser pour obtenir pacifiquement justice. Nous concevons qu'on réprime les troubles et qu'on sévisse contre les fauteurs de désordres; l'intérêt de la société en fait un devoir ; mais l'équité fait également un devoir d'accorder aux ouvriers ce qu'on accorde aux maîtres.

Les ouvriers ont-ils participé à la confection des lois dont ils se plaignent? Non.

Peuvent-ils modifier les lois faites par les maîtres? Non. Ils ne sont pas représentés à la chambre; s'ils demandent à l'être, on les reponsse comme incapables d'élire leurs représentants, et on leur refuse toutes les réformes qui pourraient leur faire espérer un sort plus supportable.

Tenilleton de l'Association.

Jean Pacault,

En 1814, on aurait vainement cherché dans tout le faubourg Saint-Germain une femme plus belle, plus aimable, plus distinguée d'esprit et de manières que Moe la comiesse de Mersan
Il y avait à peine six mois qu'elle était veuve, et déja quelques prétendants s'étaient présentés, dont les démarches avaient été appuyées

par divers membres de sa famille. Mais sa réponse invariable avait déçu toutes les espérances :

Je suis trop fière du nom que je porte, pour l'échanger contre

La mémoire de M. de Mersan, au surplus, méritait bien cette fidé-La mémoire de M. de Mersan, au surplus, méritait bien cette fidé-lité. Entré au service à vingt ans, on l'avait vu soldat à Iéna, lieute-nant à Eylau, capitaine à Burgos, chef d'escadron à Ratisbonne, colonel enfin à Moscou; puis, dangereusement blessé à Leypsick, on l'avait à grand' peine ramené à Plombières, où la comtesse l'avait re-joint. Là, retenu pendant quelque temps à la vie par ces soins si ten-dres, par ces consolations si douces que l'amour seul peut donner, sa blessure se rouvrit tout-à-coup quand il apprit que l'ennémi àvait passé la frontière.... Heureux encore de fermer les yenx avant d'avoir vu nos dernières espérances déçues, nos dernièrs défenseurs trahis par la fortune, — et plût au ciel qu'ils n'eussent point éu à déplorer d'autres trahisons! — nos provinces ravagées, la capitale envahie, la France abattue et désarmée!

abattue et désarmée Chose étrange ! cette résolution si respectable et si sainte qu'avait annoncée Mme de Mersan était loin d'obtenir l'approbation générale ; sa propre famille la blamait hautement. C'est que l'esprit de parti est sa propre famille la blàmait hautement. C'est que l'esprit de parti est comme ces instrumens d'optique qui, selon la position qu'on leur donne, grossissent ou diminuent les objets, mais ne les font jamais voir dans leurs proportions véritables. Le père de M^{me} de Mersan, M. de Rézicourt, avait depuis trois ans cessé de vivre; son frère ainé, revenu à Paris à la suite des armées coalisées, semblait regarder la France comme sa conquête, disait nos victoires, en parlant des succès de l'étranger, et l'ennemi, quand il voulait désigner l'armée française, concluant invariablement à la restauration des anciennes mœurs et des anciens droits, et surtout au châtiment des rebelles. A ses yeux,

Certes, nous blâmerons toujours le désordre, et s'ils voulaient nous croire, les ouvriers attendraient avec calme un avenir meilleur. Mais, en vérité, avec la condition qu'on leur a faite, nous concevons que parfois la résignation échappe à ceux qui souffrent et qu'ils n'entendent plus la voix de la raison.

On ne saurait, sans iniquité et sans péril, maintenir un tel état de choses; il nous apporterait tôt ou tard une ré-

La classe ouvrière est plus nombreuse que la classe des capitalistes; elle peut être la plus forte. Quand elle sera fatiguée de souffrir, quand elle désespèrera d'obtenir un allégement à ses douleurs, quand elle sera exaspérée par la nécessité qui ne raisonne plus et ne calcule plus le dan-ger, qui peut affirmer qu'elle ne se réunira pas compacte et formidable et qu'elle ne tentera pas d'exiger brutalement et par la force, la justice qu'on aura refusée à de longues et paisibles réclamations?

Les révolutions politiques si terribles dans leurs conséquences immédiates, quelles que soient les améliorations qu'elles procurent, sont bien moins à redouter que les révolutions sociales, qui bouleversent toutes les positions et remuent l'état jusque dans ses fondements.

Il est donc de toute prudence de prévenir les calamilés que l'avenir nous prépare, si nous ne modifions point le

Nous n'avons pas la prétention de résoudre l'immense problême économique que présente la condition critique des ouvriers dans notre organisation sociale, mais nous croyons pouvoir indiquer la véritable voie, actuellément possible, pour arriver à une solution.

Il faut rendre les moyens d'assurer dans le parlement la défense de ses droits à cette classe déshéritée. Que pourra-t-on craindre, quand à l'exemple des maîtres, elle poura faire soutenir ses intérêts par des représentants légaux, exposer ses besoins, appeler une enquête impartiale sur sa position et demander des réformes pacifiques et raisonnables !

Il appartient donc aux ouvriers de pétitionner pour obtenir la réforme électorale, jusqu'à ce qu'on la leur ac-

Il est du devoir des maîtres d'exiger de leurs mandataires qu'ils fassent à cet égard, progressivement, toutes les concessions que leur semblera permettre l'époque ac-

Qu'on y réfléchisse, il vaut mieux des deux côtés s'entendre amiablement que d'avoir recours à la force. La violence appelle la violence, l'injustice appelle l'injustice.

On ne se repent jamais de l'équité.

M. de Mersan, noble comme lúi, était pis encore qu'un rebelle : c'était un transfuge; et, si la fermeté de sa nièce lui avait sur ce sujet imposé silence, elle n'avait pu empécher néanmoins qu'il n'appelât de tous ses vœux le jour où un nouvel attachement viendrait effacer jusqu'aux dernières traces d'une affection qui, selon lui, enlachait la loranté héréditaire des Rézicourt.

vait pas l'habitude, il parut renoncera ses prétentions. M. de Rézi-court, se déclarant tout à coup son allié, lui rendit l'espérance et le courage, et vint à bout de lui rouvrir les portes de l'hôtel de Marsan, que la propriétaire croyait lui avoir fermées pour toujours. Cependant, M. de Rosenthal était particulièrement odieux à M^{me} de Mersan, et nous ne terminerons pas ce récit sans en dire la cause; mais elle crut devoir, par déférence pour le chef de sa famille, dissi-muler son aversion.

muler son aversion.

— Après tout, se dit-elle, les troupes saxonnes sont déjà rentrées

— Après tout, se dit-elle, les troupes saxonnes sont déjà rentrées en Allemagne, et le congé qui a permis à M. de Rosenthal de rester à Paris, ne saurait se prolonger. Il suffira donc de gagner du temps. Je ne puis manquer d'en être enfin délivrée.

Par malheur, M. de Rosenthal n'était pas un homme dont on se débarrassat facilement. Sa passion s'était frit une loi avait produit les mêmes effets que le manège de la plus habile coquetterie. Après avoir flotté pendant quelques semaines entre la crainte et l'espèrance, le major résolut de sortir enfin d'incertitude, et se présenta chez M^{me} de Mersan, décidé à risquer le lout pour le tout. M. de Rézicourt, son allié fidèle l'accompagnait Après quelques moments consacrés à une conversation générale où chacun des interlocuteurs cherchait vaison allié fidèle l'accompagnaît Après quelques moments consacrés à une conversation générale où chacun des interlocuteurs cherchaît vainement à surmonter sa préoccupation, le vieux marquis, s'emparant tout à coup d'une brochure nouvelle qu'il trouva sur un fauteuil, alla s'asseoir dans le coin le plus reculé du salon, et parut prendre un si vif intérêt à sa lecture, que la comtesse comprit à l'instant son danger. Le major en effet se rapprocha d'elle, et, parlant à voix basse, il lui débita, avec toute la grace possible, la petite harangue qu'il avait préparée. Mais nos lecteurs, et surtout nos lectrices, savent trop bien ce que c'est qu'une déclaration d'amour, pour que nous jugions nécessaire de rapporter celle-ci. Quand il eut tout dit, il

BULLETS POLETICUE.

Les dépêches télégraphiques, publices par le ministère, annoncent que le commodore Napier a sommé, le 14 août, les autorités égyptiennes d'évacuer la Syrie. Les autorités égyptiennes n'ont tenu aucun compte des sommations du chef de l'escadre anglaise ni de ses proclamations. Jusqu'à présent les populations de la Syrie sont tranquilles, mais les agents de l'Angleterre la poussent, l'excitent, lui promettent des armes et de l'argent; un corps de plus de 4,000 Turcs se prépare à débarquer sur les côtes.

On annonce qu'à la première nouvelle qu'il a reçue de ces évenements, le vice-roi a réclamé la médiation de la

Le 26 août, jour où expirait le premier delai accordé au pacha, l'envoyé de la Porte, accompagné des con-suls des quatre puissances, s'est rendu auprès de Mohammed-Aly pour lui faire la deuxième notification prévue par le traité du 15 juillet. Le pacha à reçu cette déclaration comme la précédente : il a répondu qu'il ne cèderait pas, et il se dispose à se défendre énergiquement.

Les correspondances du Levant rapportent que le commodore Napier a pris douze navires de transport égyptiens. chargés de troupes et de munitions ; une frégate de dix canons a éte également prise, sans qu'elle ait fait ducune ré-

Ces premières hostilités des agents de l'Angleterre sont les preliminaires des mesures coercitives qu'on doit employer contre le vice-roi d'Egypte. Evidemment, c'est une déclaration de guerre.

Les ratifications du traité du 15 juillet n'ont pas encore; été échangées, et déjà la politique britannique, inéconnaissant le droit des gens, commençe les hostilités.

Cependant le pouvoir reste dans l'inaction. Jamais plus grande et plus odieuse lâcheté n'aura déshonoré le gouvernement. Le premier-mars se résigne ignominieusement à accepter les évènements qui se préparent. Il accepte la paix à tout prix. Quoi que fassent les puissances signataires, du traité de Londres, il sacrificra à la peur, ainsi que ses pré-décesseurs, la dignité et les intérêts du pays:

Oh! quand donc nous relèverons-nous de cet état de honte et d'humiliation

Pendant qu'en Orient on prélude déjà aux hostilités contre notre allié naturel, sans que notre gouvernement ose le protéger, l'Autriche et la Prusse dont le rôle doit être d'occuper les forces de la France, au cas où elle voudrait agir; fonttoujours des préparatifs menaçants. Les petits princes de la confédération germanique, à l'instigation de l'empereur Nicolas lui-même, embrigadent leurs régiments; ils éche-lonnent des corps d'armée sur les bords du Rhin. Manheim est en ce moment le quartier-général d'une armée de 25,000 Badois. Wurtembergeois et Hessois; un second corps de 15,000 hommes est réuni à Nuremberg. Mayence a un véritable corps d'armée pour garnison. Francfort, Cologne et Coblentz sont inondés de troupes.

se jeta aux pieds de Mae de Mersan, déclarant qu'il attendait de sa réponse la mort ou la vie.

La comtesse avait changé plusieurs fois de visage, et au lieu de la satisfaction que la femme la moins coquette éprouve toujours en pareil cas, l'observateur le plus clairvoyant n'aurait pu lire dans ses yeux que de la douleur, de la colère et de la haine. Elle se contint cependant, et reculant par un mouvement rapide le fauteuil où elle était assise.

Relevez-vous, je vous en prie, monsieur de Rosenthal.
 Non, madame, répliqua celui-ci, ou du moins pas avant d'avoir

— Non, madame, répliqua celui-ci, ou du moins pas avant d'avoir entendu mon arrêt,

— Je n'ai point d'arrêt à prononcer, monsieur, je ne suis point une fille à marièr, et je n'ai jamais rien dit devant vous ni rien fait, ce me semble, dont vous ayez pu conclure que je fusse disposée à écouter des propositions de mariage. J'avais un époux qui faisait mon bonheur et ma gloire... Il est mort! L.. Mais l'affection qu'il m'avait inspirée et qu'il méritait si bien n'est pas morte et ne mourra qu'avec moi.

— Ah! madume, je comprends votre douleur, et je la respecte. Mais des sentiments si nobles peuvent-ils produire un autre effet sur moi, que de redoubler encore mon admiration: Est-ce ainsi que vous croyez éteindre une passion que vos vertus ont fait naître?

— Que celte passion existe en effet, monsieur, et qu'elle soit telle que vous voulez bien le dire, qu'elle s'éteigne ou se perpétue, cela m'importe peu. Je n'épouserai jamais personne; mais, à coup sur vous moins que tout autré.

m'importe peu Je n'épouserai jamais personne; mais, à coup sûr; vous moins que tout autré.

Le major se releva bfusquement, et il était naturel que dais son cœur l'amoûr déçu cédât la place à la vanit blessée. Il sourit avec effort, et s'inclinant d'un air respectueusement ironique:

—Puls-jé, sans indiscrétion demander à madame la comtesse quels sont mes titres à une si flatteuse préférence?

Mme de Mersan pâlit, ses lèvres se contractèrent, et un trait de flamme jaillit de ses yeux.

— Faut-il donc vous le diré, monsieur? s'écria-t-elle...

Jusque là, le marquis n'avait rien entendu. Mais ces derniers mots ayant été prononcés tout haut, et avec l'accent de la colère, il jugea que son protégé devait avoir besoin de seçours. Il quitta donc sa place, et traversa rapidement le salon. Mais comme il était au milieu, la porte d'entrée s'ouvrit, et le valet chargé d'annoncer partut tout à coup sur le seuil.

— Un homme qui dit se nominer Jean Pacault démande à parfer

- Un homme qui dit se nommer Jean Pacault démande à parfer à madame la comtesse.

D'un autre côté, il s'opère de grands mouvements de troupes en Italie, des levées de matelots s'y font sans bruit. A Venise on a triplé le nombre des ouvriers employés à l'arsenal; on y travaille jour et nuit pour compléter l'es-

cadre autrichienne croisant dans le Levant. Cependant des troubles déplorables, depuis quelques jours, agitent la capitale. La question des salaires a continué à remuer les ouvriers de tous les corps d'état. Ils ont abandonné leurs travaux et inondé les rues de rassemblements immenses, mais inoffensifs, qui ont provoqué des déploiements de forces considérables et quelques collisions, il

Paris a offert pendant plusieurs jours l'aspect d'une ville de guerre. Plus de 50,000 hommes étaient sur pied; il y avait des postes partout, des piquets partout, des védettes partout. Mais l'insurrection, dont le pouvoir s'est cru menacé, n'a pas paru. Maintenant tout est tranquille.

Toutefois, en admettant, ce qui est encore bien loin d'être un fait accompli, que tous les ouvriers se résignent à retourner à leurs travaux, il est à craindre qu'ils n'aient pas dit leur dernier mot. Si on n'examine pas leurs réclamations. si on ne satisfait pas celles de leurs prétentions qui peuvent être justes, si, en un mot, on ne leur témoigne d'une façon ou d'une autre, le désir, sinon de faire cesser, au moins de diminuer leurs souffrances, l'agitation et les désordres qui ont si tristement éclaté ces derniers jours pourront se renouveler encore. C'est au gouvernement à rechercher ce que son intérêt et celui de la société lui

Il n'y a pas que Paris qui soit plongé dans le trouble. La reine-régente d'Espagne, ayant reconstitué son ministère, avec des hommes du parti rétrograde, Madrid a été vivement agité dans la journée du premier septembre La force armée est descendue dans la rue, des coups de seu ont été tirés : la garde nationale a combattu la troupe, dont quelques bataillons ont fait cause commune avec la population et crié : vive la constitution ! Plusieurs courriers ont été envoyés dans les provinces; il en est aussi parti un pour Va-lence pour instruire la reine de la situation de la capitale.

Lisbonne est maintenant tranquille.

Conseil municipal de Nevers.

Séance du 5 septembre.

Sont absents, MM. Leblanc-Laborde, de Montcorps, Hugon, Comoy, Thibord, Manuel, de Létang, Lenoble, lesquels ont fait parvenir au conseil les motifs de leur absence.

Sur la lecture du procès-verbal de l'avant dernière séance, M. le général Pélecier, présente des observations qui ne sont point contredites.

A la lecture du procès-verbal de la dernière séance, une

discussion s'engage sur le vote de l'indemnité Mativet et la décision du conseil est maintenue.

M. Lemoine rapporteur de la commission des finances a la parole pour la lecture de son rapport.

Le buget supplémentaire est adopté. La discussion du budget principal est ajournée à la séance du 15 courant, pour permettre aux membres du conseil de venir en prendre connaissance à la mairie où il restera à leur disposition.

M. Robert , rapporteur de la commission du pavage , conclut en faveur de la réclamation des entrepreneurs. Après une courte discussion, la question est ajournée.

Le conseil adopte les conclusions de la commission des indemnités de pavage dues aux propriétaires de la rue des Fangeats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

-10:40:300

Les patriotes de la Nièvre méprisent assez les amén tés de l'Echo de la Nièvre pour ne pas toujours daigner répondre pour leur compte.

- Madame la comtesse n'y est pour personne, répondit avec pré-cipitation l'officieux marquis.

eipitation l'officieux marquis,
Mais Mme de Mersan, prenant aussitôt la parole:
— Yous vous trompez, mon oncle, j'y suis pour tout le monde; et
quand je n'y serais pour personne, j'y serais encore pour M. Paeault..... Faites entrer.
— C'est donc à nous de lui céder la place... Venez, mon cher

The views gentilhomme se dirigea vers la porte; mais sa nièce ne faisant aucun mouvement pour le retenir, il s'arrêtà de lui-même.

— Ce M. Pacault, reprit-il, est sans doute un personnage important?

- C'est, depuis un mois un de mes fermiers... -Ah! ah!

C'est, en outre, un des hommes pour qui j'ai le plus d'estime, et celui à qui je dois le plus de reconnaissance.

— Vous m'inspirez, ma nièce, un désir véhément de connaître

monsieur.... monsieur.... Comment dites-yous?

Monsieur Pacault. Monsieur Pacault ... Je tâcherai de retenir ce nom là. Asseyez-

Monsieur Pacault ... Je tacherai de retenir ce nom la. Asseyez-vous, monsieur de Rosenthal: nous sortirons ensemble. Ce qui, de la part de M. de Rézicourt, n'était que de la taquine-rie, de la part du major, et dans sa position, ressemblait beaucoup à de l'impertinence; mais nous avons déjà dit que la fatuité n'était pas son moindre défaut. Il prit donc un siège à côté du marquis, très-disposé à se venger de sa déconvenue sur un homme dont Mme de Mersan paraissait faire tant de cas. Celui-ci parut en ce moment

Sa grande taille et toutes les proportions de son corps annonçaient une vigueur peu ordinaire. Ses traits n'étaient ni distingués, ni même agréables; son visage, bruni par le soleil, était sombre, et le marquis en trouva l'expression farouche. Il y avait dans son regard ce mélange de fermeté et de finesse qui caractérise le vieux soldat. Il était jeune, pourtant, mais pardent les discretes le vieux soldat. Il était jeune, pourtant; mais, pendant les dix années qui venaient de s'écouler, on avait tant vécu, et surtout les militaires! Il était jeune, mais l'usage du casque l'avait rendu chauve. Son costume, qui n'était encore qu'à demi-campagnard, une large moustache, une croix-d'honneur et une jambe de bois complétaient l'ensemble de cette figure singulière, dont le type, effacé aujourd'hui, ne se retrouve plus guère que dans les tableaux d'Horace Vernet ou de Vigneron.

— Prenez un siège, monsieur Pacault, lui dit la comtesse, et

Cependant, il est de notre devoir de défendre contre ses calomines nos co-réligionnaires absents.

Le correspondant de la feuille ministérielle, sans doute un écrivain de ruelle, employé dans l'officine de la rue de Jérusalem, si on en juge par son style, attaque violemment M. Degouve-Denuncques rédacteur du National et correspondant des journaux démocratiques.

Il prend pour texte, en le travestissant, le toast prononcé au banquet de Châtillon par ce patriote dévoué, dont il se plait a méconnaître les titres et les qualités, et il lui prête un langage absurde pour se donner le plaisir gratuit de le tourner en ridicule.

Il n'y a qu'un seul mot à répondre à ses platitudes, c'est d'engager les lecteurs impartianx à lire, s'ils en ont le courage, la note du correspondant de l'Echo de la Nièore et à la comparer avec le toast patriotique de M. Degouve-Denuncques publié par le National, dans le compte-rendu du banquet de Châtillon; ils trouveront l'écrivain ministériel en flagrant délit de calomnie.

Nous concevons que l'Echo de la Nièvre fasse son mé-tier de diffamer les adversaires du pouvoir qu'il encense éternellement; mais au moins devrait-il montrer, dans son intérêt même, plus de réserve et de pudeur.

Prison de Nevers.

Le voiture cellulaire n° 4, a pris à son passage à Nevers, 11 prisonniers qu'elle conduit à Fontevrault. Ce sont les nommés Berger, Jean, condamné par la cour d'assises à 4 ans de prison, pour vol.

Geanroux, Jean; Pasquet Hyppolite; Sarbug, Isaac; et André Nicolas, condamnés par la cour d'assises, à 2 ans de prison, pour vol.

Grignon, Jean, et Michon, Louis, condamnés à 2 ans de prison par la cour d'assises, pour rébellion à Decize.
Roulinat, Jean, condamné par la cour d'assises à 13

mois de prison pour escroquerie.

Durand, Mathurin, condamné à 10 aus de prison, par la cour d'assises, pour attentat à la pudeur.

Blanchet, Charles, condamné par la cour d'assises à 2 ans de prison pour faox en écriture privée.

Il restera ouvert au secrétariat général de la Préfecture, pendant 20 jours, un registre destiné à recevoir les observations de citoyens, sur le projet de reconstruction de la route royale nº 7, de Paris à Antibes, entre Pougues et Nevers, par les vallées de Garchizy et du Four-de-Vaux. Ce registre sera clos le 26 septembre courant, à 4 heures du soir. Les personnes qui auraient à faire des dires, sont invitées à se présenter avant l'expiration de cette époque.

Le bulletin des lois, partie supplémentaire, reçu à la chancellerie le 31 août 1840, contient sous le nº 15,745 l'ordonnance suivante.

Art. 1er. Le procès verbal en date du 24 juin 1839, clos le même jour, constatant la délimitation de la forêt domaniale de Venilles (Nièvre), dans la partie contiguë à un bois appartenant au sieur Couturier, est approuvé.

Art. 2. Les quatre arbres qui se trouvent sur la ligne de démarcation, seront vendus en la forme des menus marchés, pour le prix en être partagé par la moitié entre l'Etat et le sieur Couturier, et en remplacement de ces arbres, il sera ouvert, sur toute la longueur de la ligne de séparation des deux propriétés, un fossé mitoyen et contigue dont les frais seront supportés en commun.

Le conseil-général du Cher a voté une somme de 13,050 fr. pour la confection de la route nº 12 de la Chapelle à Nevers.

On nous assure positivement que le gouvernement vient de donner des ordres à la fonderie royale de Nevers, pour la confection immédiate de six cents canons desti-

restez aujourd'hui à diner : demain matin, nous parlerons de nos

Pacault s'inclina et obéit : mais l'une de ses jambes était, nous

Pacault s'inclina et obéit: mais l'une de ses jambes était, nous l'avons dit, peu flexible: son pied, ou plutôt le morceau de bois arrondi qui lui servait de pied, glissa tout à coup, et il tomba à côté de la chaîse où il avait cru s'asseoir.

Un double éclat de rire partit du divan où le marquis et son acolyte s'étaient étendus, pendant que la comtesse, s'étançait avec effroi vers Jean Pacault; mais celui-ci était déjà debout.

— Pardon, madame la comtesse. Il est difficile, quand on n'a plus qu'une jambe, de garder toujours son à-plomb; mais ce n'est rien du tout, et je ne me suis pas fait assez de mai pour que ces messieurs soient dans le cas de rire aussi fort.

— Ces messieurs ont tort, mon cher Pacault, et ils me mettent dans

Ces messieurs ont tort, mon cher Pacault, et ils me mettent dans

Ces messieurs ont tort, mon ther Pacaur, et us me mettent dans la nécessité de vous faire des excuses.
 Comment cela, ma nièce? Il me semble que vous ne devez accuser que vous-même de ce qui vient d'arriver. Vous saviez bien que monsieur... Pacault n'a pas l'habitude de marcher sur du par-

- Mon oncle, vous vous exprimez avec une légéreté dont vous vous repentirez, j'en suis certaine, quand vous connaîtrez de quelle manière M. Pacault à perdu la jambe. — Qu'à cela ne tienne! je serai charmé de l'apprendre, en vé-

Eh bien! mon cher Pacault, voulez-vous conter à mon oncle

l'histoire de votre malheur?
Pacault, sans doute, avait des raisons particulières pour ne pas se

Pacault, sans doute, avait des raisons particulières pour ne pas se faire prier, car il reprit à l'instant même :

— Mon malheur, ce n'est pas ma jambe! et j'aurais bientôt fait de donner celle qui me reste, si en échange on pouvait me rendre mon colonel! C'était done l'année dernière. .. et le dix-huit octobre!... En prononçant avec une solennité affectée ces derniers mots, Pacault fixa un regard sévère sur le major, qui se troubla visible-

ment.

— Nous nous battions autour de Leipsick depuis trois jours, et, mordieu! je peux dire que nous l'avons bien défendu! Nous aurions pu continuer comme ça long-temps encore, et qui sait comment ça aurait fini? Nous étions bien en train, et le petit caporal était là! Mais, par malheur, il avait compté sur les Saxons! Tout d'un coup, patatras!... voilà un bruit d'enfer qui éclate à notre gauche, et, dans contrait de la compte sur les saxons! Tout d'un coup, patatras!... voilà un bruit d'enfer qui éclate à notre gauche, et, dans contrait de la compte sur les contraits qui tombant les uns sur les contraits. notre division, des rangs entiers qui tombent les uns sur les autres

nés au service de la marine. Les travaux vont commencer aujourd'hui et se continueront jour et nuit. De nombreuses commandes de projectiles de toute espèce auraient aussi été faites par le gouvernement dans les forges de Torteron (Cher), et Vandenesse (Nièvre). A cette occasion un nouveau capitaine d'artillerie a été attaché à la sous-inspection des forges de l'arrondissement, dont le chef-lieu est à Nevers.

Un déplorable accident est arrivé dans la ville de Bourges, la nuit du jeudi au vendredi. M. Salmon, marchand de fers à Bourges, et M. Manigot aîné, mécanicien de Nevers, occupé en ce moment à monter la soufflerie de l'établissement des fonderies et forges de Bourges, revenaient, vers minuit, en voiture découverte, des forges de Roziers, où M. Manigot avait été appelé pour des travaux de son art. Arrivés rue des Urbets, en face de l'hôtel du Cheval-Blanc, où loge M. Manigot, ils firent descendre un jeune ouvrier qui les avait accompagnés, et M. Manigot s'apprêtait à en faire autant, lorsque M. Salmon l'engagea à l'accompagner jusque chez le loueur de chevaux. Malheureu-sement M. Manigot y consentit. Ils continuèrent leur chemin, et arrivés au coin de la rue des Cordeliers et des Ponts-de-Paris, détour fort dangereux, ils accrochèrent une borne, la voiture fut renversée et traînée par le cheval

un espace assez long.
M. Salmon, enveloppé dans son manteau, n'ayant pu s'aider des bras, a été horriblement maltraité; M. Manigot, quoique ayant un bras cassé et une trè-forte contusion à la cuisse, parvint à le dégager des déhris de la voiture sous lesquels il était engage. Des voisins étant arrivés à leur secours, on les a transportés à leur domicile. MM. les docteurs Cambournac et Jumigny leur ont donné de prompts secours. M. Manigot se trouve dans un état assez satisfaisant pour sa position; mais celui de M. Salmon laisse malheureusement peu d'espoir. (Gazette du Berri) (Gazette du Berri)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Affaire Laffarge.

Les débats de ce triste drame ont commencé devant la cour d'assises de Tulle le 3 septembre , en présence d'un auditoire immense. Les membres de la famille de Mme Laffarge prennent place devant le banc des avocats.

le banc des avocats.

Me Corali est dans la salle en robe d'avocat. Il a reçu de Mme Laffarge mère, l'autorisation de se porter partie civile, si la défense s'attaque à la famille de la victime.

Me Pailletest chargé de la défense de l'accusée.

Celle-ci est vêtue de deuil, sa tête est couverte d'un chapeau et d'un voile noir. Il est difficile de voir une figure plus pâle et plus maladive; ses yeux profonds et fatigués, ses lèvres décolorées, indiquent combien cette frête organisation a éprouvé d'amères émotions. Tous les veux sont fixés sur alle avec une attention afriches des decolores.

plen cette trèle organisation à éprouve d'ameres émotions. Tous les yeux sont fixés sur elle avec une attention pénible; elle n'en paraît pas visiblement émue.

Après avoir déclaré le jury légalement constitué, M. le président interroge l'accusée sur ses noms et prénoms.

L'accusée déclare s'appeler Marie Capelle, veuve Laffarge, née à Paris, âgée de 24 ans, propriétaire habitant le Glandier.

Après la lecture de l'acte d'accusation, l'avocat-général prend la parole en ces termes: parole en ces termes :

Il y avait au Glandier une honnête famille, composée d'une vieille femme, pauvre femme menacée de tant de douleurs! Elle avait un fils qui lui était tendrement attaché; il n'avait pas reçu une éducation brillante, mais il était bon, généreux, disposé à aimer tendrement. Il avait appliqué loutes les facultés de son esprit à des travaux sérieux et utiles. Maître de forges, tout en lui tendait au progrès de son art; ses jours et ses nuits étaient consacrés au travail. Voilà la position de Laffarge. Oublierai je de dire qu'il avait une sœur, malheureuse femme à qui les douleurs n'ont pas manqué aussi, et qui depuis lors a pu entendre de bien horribles accusations. Voisins, paysans, ouvriers, toute la contrée était vouée de cœur à cette honorable famille.

En 1839, une cruelle fatalité vint s'appesantir sur elle. Privé d'une première femme, Laffarge sentit bientôt le besoin de nouvelles affections. Il avait une fortune immobilière considérable, et son industrie nécessitait d'importants capitaux. Un mariage pouvait lui venir en aide; Laffarge s'adressa à des personnes honorables, très-honorables. M. Gautier, député fit, à plusieurs reprises, de grands et inutiles efforts pour lui faire contracter une union convenable. Cependant Laffarge, de plus en plus excité par la solitude de son habitation et par Il y avait au Glandier une honnéte famille, composée d'une vieille

comme des capucins! C'étaient les Saxons qui avaient passé à l'encomme des capucins! C'étaient les Saxons qui avaient passé à l'ennemi, avec quarante pièces de canon, et qui, de la position où l'empereur les avait placés, tiraient sur nous, sans avoir seulement crié: gare! L'épreuve était rude. Nos bataillons plièrent, plusieurs furent lout-à-fait rompus, et l'ennemi s'avança en masse pour compléter la découte. Nous n'étions pas mieux traités que les autres, mais nous étions toujours en ligne, fixes et immobiles, parce que le troisième de carabiniers, voyez-vous, n'en était plus à apprendre ce que c'est qu'un boulet de canon. Notre colonel qui, tout en fumant son cigare, voyait la colonne ennemie s'alonger et nous présenter le flanc, disait de temps en temps, en retournant la tête: Sacrebleu! est-ce que l'ordre de charger n'arrivera pas? Il l'auraît attendu long-temps! Notre pauvre général Delmas ne donnait plus d'ordres, vu qu'un boulet venait de le couper en deux. Mais partout où il y long-temps! Notre pauvre général Delmas ne donnait plus d'ordres, vu qu'un boulet venait de le couper en deux. Mais partout où il y avait du danger, on était sûr de voir arriver bientôt Napoléon. Il ne tarda guère, et comme le colonel lui tirait son chapeau: — Qui étes vous? lui dit-il — Il le connaissait bien, mais c'était une frime.

— Sire, dit l'autre, je suis le colonel Mersan — Ça n'est pas possible: le colonel Mersan ne resterait pas tranquille à recevoir de la mitraille, pendant que l'ennemi fait une marche de flancs devant son front!... — Mordieu à cette seule parole du petit homme, si vous aviez vu tout le régiment détaler, et tomber sur les Saxons I... Et comme on tapait dessus!... Ils en eurent bientôt assez. Je vous réponds qu'ils n'ont pas demandé leur reste! Mais n'importe! c'est encore nous qui étions les plus à plaindre : quand vint le moment de nous rallier et de reprendre position nous n'avions plus qu'un de nous rallier et de reprendre position nous n'avions plus qu'un chef-d'escadron pour nous commander. Le colouel avait une balle

dans l'épaule!...

Le lendemain, ce n'était plus ça: il fallut battre en retraite, et notre régiment fila quand son tour fut venu! Mais moi, je me dis: Que va devenir le colenel? Il faut vous dire qu'il avait en pour moi des bontés particulières; quand il y avait du danger quelque part, c'est toujours moi qu'il y envoyait de préférence, ce qui fait que j'ai la croix d'honneur, et que j'avais été désigné pour passer sous-lieutenant. Au lieu donc de partir avec les antres, j'allai à l'ambulance, L'ordre avait été donné de diriger les blessés sur l'avant garde; mais ces ordres-là, ne s'exécutent jamais qu'à moité. Beaucoup avaient été plantés là, et mon colonel était du nombre; il n'avait pas seulement été pansé! — Te voilà donc, mon bon Pacault, me dit-il, où est le régiment? — Parti, mon colonel. — Et pourquoi n'es-lu pas avec les autres? — Moi ? c'est différent, je ne m'en irai pas sans vous.

ses habitudes d'attachement, à chercher les douceurs d'un nouvel hymen, partit pour Paris. Là, il dut payer un honteux tribut aux mœurs de notre époque.

Il fut mis en contact avec un individu, agent matrimonial, le sieur des Evr. dest l'ordres d'indivisits avec int.

Il fut mis en contact avec un individu, agent matrimonial, le sieur de Foy, dont l'espèce d'industrie consiste à mettre en rapport les personnes qui veulent contracter des alliances. Le sieur de Foy, nous devons le croire, était chargé par des membres de la famille de Marie Capelle, de faciliter son union; cette jeune fille possédait une petite fortune, 40,000 fr. de capitaux, et le tiers d'une propriété rapportant 3,000 fr. de rentes. Je crois donc pouvoir estimer, sans me tromper, la fortune de Marie Capelle à 80,000 fr. Laffarge fut par de Foy mis en contact avec la famille Garat. Peu de temps s'était écoulé, le mariage était contracté, et les deux époux partaient pour le Glandier. Pendant ce trajet, aucun indice d'une tempéte prochaine ne vint révéler à Laffarge ce qu'il avait à craindre. Arrivée au Glandier le 5 août, on se figurerait difficilement avec quels transports l'éponsée fut reçue dans sa nouvelle famille. Toutes les dispositions en rapport avec l'état de fortune de Laffarge avaient été prises, pour mettre l'appartement véler à Laflarge ce qu'il avait à craindre. Arrivée au Glandier le 5 août, on se figurerait difficilement avec quels transports l'épousée fut reçue dans sa nouvelle famille. Toutes les dispositions en rapport avec l'état de fortune de Laflarge avaient été prises, pour mettre l'appartement du jeune ménage sur un pied convenable. A peine entrée dans sa nouvelle habitation, Marie Capelle demanda à se retirer dans son appartement. On s'empressa de l'y introduire, et comme elle en avait marqué elle-même le désir. on la laissa seule. A peine cette femme a-t-elle pénétré dans le sanctuaire de cette famille, qu'elle se renferme, et alors il lai vient l'idèe d'écrire une lettre que l'on nous accuse à tort, je ne crains pas de le dire, d'avoir qualitiée durement. La voilà donc seule livrée à elle-même, dans ce manoir de Glandier, méditant sur sa position. Elle vous dira, elle l'a déjà dit, que frappée d'épouvante pour l'état délabré de cette habitation qu'on lui avait présentée peul-étre sous de trop brillantes couleurs, elle écrivit à son mari la lettre insensée dont je vais vous donner lecture. (Voir cette lettre dans l'Association du 6 septembre)

Voilà, messieurs, continue l'orateur, d'étranges sentiments chez une femme qui vient de s'allier à une famille et qui en a déjà éprouvé l'affection. Sans parcourir la série des faits pour les combiner dans votre pensée, il faudra toujours et toujours revenir à cette lettre; c'est la clé des mystères qui vant vous être exposés.

Quelque chose de plus extràordinaire s'accomplit: l'accusée fait résonner aux oreilles de son mari les mois d'adultère et d'empoisonnement comme elle dirait quelque chose de tendre. Tout-à-l'heure elle va prendre un tout autre langage, Quelle fat la position du mal heureux Laffarge, si tendre, si bon, si généreux! Que faire? laisser partir cette femme? Mais cette femme n'est plus Marie Capelle, c'est Mae Laffarge, et M. Laffarge l'aime. Que faire? la position du mal heureux bas as position, sollètien ses conseils. Chevreau se mite nontat avec ce car

cependant la conduite de Marie Cappelle devint si mesurée, qu'elle endormit bientôt tous les doutes.

Après quelque temps de bonne harmonie, Mme Laffarge éprouve tout à coup une maladie réelle ou feinte. Toute la famille, son mari surtout, s'empresse autour d'elle, l'environne de soins et d'affection. Touchée de ses attentions, du dévoûment complet qu'avait montré Laffarge, i'accusée déclara qu'elle voulait faire son testament et léguer tous ses biens à son mari. Ce bruit vint aux oreilles de M. Laffarge, il en fut vivement touché et résolut d'imiter la générosité de sa femme. Il fit également un testament par lequel il l'instituait sa légataire universelle. Ce testament obtenu, la malade recouvre bientôt la santé, et par une raison qu'elle nous expliquera sans doute, cette pièce fut envoyée à Me Legris, notaire à Soissons.

Voilà donc cette famille réconcilée, calme, heureuse. Laffarge, je vous l'ai dit, s'occupait de donner le plus de développement possible à son industrie; il venait de découvrir un procédé qui devait avoir pour lui les plus grands résultats. La nature de ce procédé fut confiée à Mme Laffarge; il fut convenu qu'on demanderait un brevet d'invention. La question parfaitement étudiée, il fut reconnu que de grands bénéfices étaient possibles, et Mme Laffarge, se livrant aux calculs de ces bénéfices, les évaluait à 30, 40 et même 50,000 fr.

Nous arrivons, messieurs, à un autre ordre de faits. On était au mois de décembre. Laffarge partit pour Paris, à l'effet de demander un brevet qu'il obtint.

an brevet qu'il obtint.

Let se place un fait de la plus haute gravité. M^{me} Laffarge conçoit le désir d'envoyer son portrait à son mari. M^{me} Laffarge, par des sentiments qu'on s'expliquera difficilement, voulait envoyer ce portrait à Paris, quoiqu'il ne fût pas complètement achevé, et quoique le retour de Laffarge fût prochain. Une autre idée frappe en même temps l'imagination de cette femme: ce n'est pas seulement un portrait qu'elle veut envoyer, ce sont aussi des gâteaux. La famille est étonnée; mais avec des habitudes romanesques on explique tant de choses! Pour ajouler au plaisir que doit naturellement ressentir Laffarge en recevant un présent de sa femme, M^{me} Laffarge demande à sa belle-mère de pétrir de ses mains ces gâteaux et d'annoncer ce fait à son fils par un billet.

-Tu as tort, Pacault. - Tort ou raison, ce sera comme ça, mordieu

— Tu as tort, Pacault. — Tort ou raison, ce sera comme ça, mordieu avez-vous encore assez de force pour vous tenir sur mes épaules? — Feut-être. — Eh bien! ne perdous pas un moment. L'ennemi nous presse, N'entendez vous pas la fusillade dans les faubourgs?

J'eus beau faire, il était déjà trop tard. Pendant que je courais à travers les rues, et vous sentez qu'un pareil fardeau devait me donner du jarret! tout à coup j'entends un bruit épouvantable, et je sens la terre trembler sous mes pas. — Hum! hum! dis-je en moi-même, il y a du nouveau! — Je n'en courus que plus vite, comme de raison. En arrivant sur le boulevard qui longe la rivière, je vis enfin de quoi il s'agissait il n'y avait plus de pont. Merci! et, sur le bord de l'eau, les voitures, les canons, la cavalerie, l'infanterie qui s'entassaient pêle-mêle... C'était une cohue, un désordre, un vaenme!... Je me dis tout bas: Pacault, mon garçon, ne perds pas la tête; le salut de ton colonel en dépend.

Il n'y avait plus qu'un moyen de passer: c'était de se mettre à la nage... et. à ce propos, je vous dirai que je ne vois pas pourquoi on

nage.... et. à ce propos, je vous dirai que je ne vois pas pourquoi on n'apprend pas au soldat à nager comme à faire l'exercice.... Mais ça , n'apprend pas au soldat à nager comme à faire l'exercice... Mais ça , c'est l'affaire des chefs; ça ne me regarde pas. Moi, du moins, je n'étais pas comme les autres. La Seine, à Paris, ne m'arrêtrait pas ; vous jugez que la rivière de Leipsick ne m'embarrassait guère. Mais c'était mon colonel, qui ne pouvait pas s'aider. C'est égal je fais demi-tour et je suis le cours de l'eau l'espace de deux cents pas pour éviter un peu l'encombrement; puis je m'arrête, et trouvant une planche d'une grandeur convenable, j'y étends le pauvre homme et je l'y attache de mon mieux. Il avait presque perdu connaissance et se laissait manier comme un paquet. Tout à coup, au moment où j'allais le mettre à flot, paf! pifpaf l'et des houras !... Je me retourne; c'étaient encore ces gueux de Saxons, qui avaient traversé le faubourg et qui venaient sur nous, avec un officier à cheval qui caracolait à leur tête... quelque chose comme un major. Ils étaient encore loin : il n'y avait pas de mal à les retarder un peu; et puis, mordieu! en les revoyant, le sang m'avait monté à la figure, et je n'étais pas fâché de leur faire mes adieux. Je prends donc ma carabine, j'ajuste mon farceur d'officier, et pan !...

ficier, et pan !...

— Comment! c'était vous ? s'écria en ce moment M. de Rosenthal.

Ces faits se passaient le 14 décembre. Ces gâteaux sont portés dans la chambre de $M^{\rm me}$ Laffarge, où elle se prépare à les placer dans la

Remarquez bien, messieurs, tous ces faits, qui sont de la plus haute

Remarquez bien, messieurs, tous ces faits, qui sont de la plus haute gravité. La caisse ainsi préparée, un domestique chargé de la déposer à la diligence part pour Uzerches. Je dois vous dire que les gâteaux qui avaient été préparés étaient de tout petits gâteaux un peu alongés, d'une pâte sans consistance ; du moins cela résulte des dépositions de toute la famille et de celle de Mmc Laffarge elle-même.

Laffarge charge un domestique de son hôtel de retirer le contenu de la caisse. Eh bien! dans cette caisse ne se trouvent pas les petits gâteaux appelés choux, on y trouva un seul gâteau semblable aux galettes qu'on avait l'habitude de préparer au Glandier. Tout cela est vrai, tout cela sera prouvé. Laffarge, plein de joie en voyantle portrait de sa femme, dit au domestique : « C'est ma femme qui me fait ce cadeau... » Prenant ensuite un morceau de la croûte il le mange, et dans la nuit il éprouve de vives coliques.

Voilà, messieurs, ce qui se passait à Paris le 18 décembre. Voyons

Volla, messieurs, ce qui se passait à Paris le 18 décembre. Voyons ce qui, à une époque correspondante, se passait au Glandier. Lassarge écrit à sa femme qu'il est atteint de nombreux vomissemens. Celle-ei déclare à la famille que son mari souffre d'une migraine, et qu'elle est décidée à partir si l'indisposition venait à progresser. Chaque jour elle attend les nouvelles avec impatience; elle demande l'état des ven-

ves dans le pays , elle s'informe de la longueur du deuil. Cette première série de faits si graves n'est cependant que le préam-bule de l'accusation , préambule destiné à nous faire juger la moralité

Laffarge revient de Paris; il arrive souffrant au Glandier, le 5 janreire. Sa femme va au devant de lui; elle lui prodigue ses soins. Le soir, on apporte dans la chambre de Marie Capelle les débris d'une volaille garnie de truffes; Laffarge, excité par sa femme, mange quelques-unes de ces truffes; son indisposition redouble. Depuis cette

quelques-unes de ces truffes; son indisposition redouble. Depuis cette soirée, il a été constamment accablé de souffrances, et il a expiré le 14 janvier, après une agonie de 9 jours.

Voilà donc, messieurs paffarge malade; l'accusée lui prodigue les soins les plus affectueux et les plus constants; elle veut, en quelque sorte, s'arroger le droit exclusif de soigner son mari. De là, des luttes avec M^{me} Laffarge mère, dont le médecin fut témoin. Ce médecin n'avait pas reconnu les symptômes de l'empoisonnement. A qui aurait-il pu, en effet, attribuer une pareille tentative? Comment un honnête homme pourrait-il être empoisonné au sein de sa famille? Il a fallu, croyez-le, une montagne de preuves pour provoquer l'accusation.

cusation.

Pendant le séjour de Laffarge à Paris, Marie Capelle s'était procuré de l'arsenie; elle donnait pour prétexte le désir d'empoisonner
des rats incommodes. Le 5 janvier, elle parvient à obtenir, pour un
nouvei achat d'arsenie, une ordonnance du médecin en prétextant
une maladresse de la part de ses domestiques dans la préparation des
boulettes destinées aux rats.

Messieurs, voilà bien de l'arsenie; Marie Capelle en avait, d'après
sa lettre, en arrivant au Glandier; elle en demande le 5 janvier; elle
en obtient encore le 10 janvier.

Lei se placent des faits qui ont plus de rapport avec la malheureuse
catastrophe du 14 janvier. Mme Laffarge prodigue tous ses soins à son
mari, et elle a la manie d'introduire de la poudre blanche dans tous
les breuvages du malade. Lait de poule, poudre blanche : eau panée,

les breuvages du malade. Lait de poule, poudre blanche : eau panée, poudre blanche! Pour des raisons qu'elle expliquera sans doute, elle vait fait acheter de la gomme arabique et en mélait, disait-elle à

avait fait acheter de la gomme arabique et en mélait, disait-elle à toutes les potions.

Le 11 janvier des faits plus graves se reproduisent. Mme Bufflière, sœur de M. Laffarge, prépare un lait de poule pour Marie Capelle. Laffarge témoigne le désir de partager le lait de poule de sa femme; il était fini, on en fait un autre; lorsqu'il fut préparé, Laffarge se trouvait endormi; ne voulant pas le réveiller, on prit des précautions pour que le lait de poule ne se refroidit pas. Quelques instans s'étaient à peine écoulés, lorsque la femme de chambre vint prendre le lait de poule et le porte sur la table de nuit de sa maltresse. La demoiselle Brun couchait dans la même chambre que Mme Laffarge; elle la vit mêler à ce lait de poule une poudre blanche et la délayer avec ses doigts. Mme Laffarge mère étant entrée dans ce moment-là, Mme Laffarge chercha à lui cacher ce qu'elle venait de faire.

Mile Brun, étonnée, demanda à Mme Laffarge ce qu'elle avait mis dans la potion; celle ci répondit qu'on y avait mis de la fleur d'orange; Mile Brun ayant insisté, l'accusée ne fit aucune réponse.

On porta le lait de poule à Laffarge qui refusa d'en hoire. Mile Brun, venue dans l'appartement du malade, examina le vase et découvrit à sa surface une subtance blanche non dissoute. Le médecin, consulté, déclara que c'était de la chaux ou du blane d'œuf.

Cependant l'attention était éveillée; on fit un autre lait de poule, on y introduisit du sucre, de la chaux et différentes autres subtances; mais le même phénomène ne se reproduisit plus. Le même jour, Mme Laffarge mère, au moment où elle donnait des soins à son fils, vit Marie Capelle délayer dans une cuillère qui l'avait contenu et l'essuya avec une extrême attention.

Le même jour, on prépara une panade à son mari. A bruie, Capelle donna de cette panade à son mari. A l'Marie, s'écria il, cela me brûle le gosier. Mile Brun s'étonnant de cette exclamation, Marie, Capelle donna de cette panade à son mari. A l'Marie, s'écria il, cela me brûle le gosier. Mile Brun s'étonnant de cette toutes les potions.

Le 11 janvier des faits plus graves se reproduisent. Mmc Bufflière,

pendant l'état de Laffarge empirait; cette nature forte et vigoureuse

ét il vaincue par un làche attentat. Mile Brun, effrayée des progrés de la maladie, raconta ce qu'elle avait vu; elle dit comment Mine Laffarge, pressée par ses questions sur l'espéce de poudre qu'elle avait prise dans le placard, avait rempli d'eau le vase dans lequel avait bu Laffarge et en avait avalé le contenu, comment elle avait été toute la nuit tourmentée de coliques Laffarge ordonna de porter le lait de poule qui lui avait été présenté chez Eyssartier, pharmacien, à Uzerches. Ce pharmacin, sans affirmer l'empoisonnement, déclara que Laffarge ne devait prendre de boisson que des gens qui lui étaient completement dévoués.

On appella le lendemain le médecin Lespinas. Celui-ci, à la vue de Laffarge, reconnut les traces d'empoisonnement; il administra

de Laffarge, reconnut les traces d'empoisonnement; il administra aussitôt du peroxide de fer.

aussion du peròxide de ler. Il y eut alors des larmes, des sanglots : la famille entière se groupa autour du malade pour réchauster les dernières lucars de l'existence. Marie Capelle entra dans l'apparlement, causa spirituellement avec M. Lespinas, qu'elle remercia d'être venu au Glandier par un froid

M. Lespinasse retira; il revint le soir: le mal avait fait d'immenses progrès; tous les symptòmes d'une mort prochaîne étaient évidents. Il administra cependant de nouveau du peroxide de fer et alla se coucher.

administra cependant de no uveau du peròxide de fer et alla se coucher. Le lendemain 14 Laffarge expira.

Les amis de Laffarge étaient là, l'un d'eux déclara que la maladie avait fait de si affreux ravages que le corps en avait été rapelissé et avait été rendu méconnaissable.

Ah! messieurs, quand à côté de ces faits, l'opinion du chimiste viendra vous montrer l'arsenic rendu à l'état de métal, cette femme pourra-t-elle se défendre, et cependant elle sera énergiquement défendue, car cette cause, que la division pourrait affaiblir, c'est concentrée dans les mains d'un homme puissant par sa parole et par son caractère, qui fait autorité par sa probité.

Je voudrais horner ici cet exposé, je vondrais n'être pas réduit à imprimer sur cette femme d'autres ignommies. Pourquoi, lorsqu'on lui a demandé compte de faits étrangers à l'accusation d'empoisonnement, s'est-elle, par une fatalité que je ne puis comprendre, defendue par la calomnie?

Je veux parler de sa conduite dans l'affaire des diamants.

due par la calomnie?

Je veux parler de sa conduite dans l'affaire des diamants.

Me Paillet présente des conclusions, qui ne sont pas admises, pour faire distraire de la liste des témoins à charge tous ceux appelés au sujet de l'affaire des diamants pour laquelle Mme Laffarge a été condamnée à Brives par défaut.

Le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusée. Ce long interrogatoire soutenu constamment par Mme Laffarge avec autant de présence d'esprit que de sang-froid, semble avoir entièrement épuisé ses forces; dans les derniers moments de cette rude épreuve la voix lui a manqué à plusieurs reprises. Une sueur froide baignait son vilui a manqué à plusieurs reprises. Une sueur froide baignait son vi-

lui a manqué à plusieurs reprises. Une sueur froide baignait son visage.

Elle a nié la plupart des faits qui lui sont imputés et a renouvelé du reste, mais d'une manière plus étendue, les réponses qu'elle avait faites à l'interrogatoire rapporté dans notre dernier numéro.

A l'audience du 4, on a commencé l'audition des témoins qui s'est continuée le 5. La fin de cette dernière audience a été marquée par un incident très-important pour Mme Laffarge.

Des experts chimistes commis par la cour, ont fait un rapport dont les conclusions sont : que ni dans l'estomae de M. Laffarge ni dans les liquides trouvés dans l'estomae, ni dans les matières vomies, it ne se rencontre pas un atôme d'arsenie.

Cette déclaration des experts a produit sur l'auditoire la plus vive impression. Mme Laffarge a été en proie à la plus grande émotion.

Des larmes se sont échappées de ses yeux; un sourire indéfinissable errait sur ses lèvres. Son défepseur a demandé qu'elle se retirât un instant; son beau-frère a été saisi d'une violente attaque de nerfs. L'agitation a été extrême. La cour a suspendu l'audience.

A la reprise de l'audience, M. l'avocat général a fait observer à la cour que les deux expertises, celle des chimistes de Brives et celle des chimistes de L'imoges, étant contraires l'une à l'autre, il convenait de chercher de nouveaux éléments dans une troisième expérience qui sera décisive et d'appeler à cet effet d'autres chimistes.

de chercher de nouveaux clements dans une troisieme expérience qui sera décisive et d'appeler à cet effet d'autres chimistes.

Sur ses conclusions, la cour a rendu un arrêt par lequel elle a ordonné l'exhumation du cadavre de M. Laffarge, afin que de nouvelles expériences soient faites par les commissions d'experts qui ont déja opéré, et auxquels seront adjoints deux nouveaux chimistes.

L'accusée, de retour dans sa prison, a été environnée de toute sa famille; elle a manifesté la joie la plus vive.

FAITS DIVERS.

— Plusieurs citoyens de Paris se sont plaints dans le National d'a-voir été brutalemant frappés par des agents de police, maigré qu'ils Le tribunal de police correctionelle de Paris vient de condam-

ner plusieurs jeunes gens prévenus de coalition, les uns à 2 ans de prison, les autres à 3 ans, tous à la surveillance de la haute police.

— Deux cents jeunes gens de Sarrelouis sont arrivés à Thionville, et ont demandé à la France de les enrôler sous ses drapeaux. Ainsi, sous la première impression produite en Allemagne par la révolution de juillet en voyait chaque jour un grand nombre de soldats abon-

de juillet en voyait chaque jour un grand nombre de soldats abandonner les drapeaux des souverains allemands pour venir se rangersous le drapeau tricolore; plus tard, l'élan de notre révolution ayant été modéré, ces émigrations devinrent plus rares; aujourd'hui elles recommencent, elles sont fréquentes et nombreuses comme aux plus beaux jours de 1830.

— Il a coura avant hier soir des bruits fort étranges au sujet du déploiement de forces qui avait eu lieu dans la journée. On disait qu'en faisant mettre ainsi toute la garnison et une partie de la garde nationale sur pied, M. Thiers avait la pensée qu'il pourrait s'en suivre des troubles fort graves qui lui permettraient de mettre Paris en état de siège et ce qui aurait pour premier résultat la suspension de la liberté de la presse, ce qui , dit-on , faciliterait beaucoup la solution honteuse qu'on prépare à la question d'Orient. On a répèté ées bruits au foyer de l'Opéra où bien des gens assez inoffensifs déclaraient M. Thiers assez roué pour qu'on pût sans trop d'injustice lui prêter de semblables espérances.

prêter de semblables espérances.

— Le 12 août, une escadre turque, composée d'un vaisseau de ligne, deux frégates, et quelques corvettes se disposait à partir pour se joindre à la flotte britannique.

-On assure que les colone's ont reçu des ordres pour organiser les

- On assure que les coiones ontreçu des ordres pour organiser les régiments sur le pied de guerre.

On dit que de nombreuses promotions viennent d'avoir lieu dans les corps des différentes armes. Tous les emplois qui étaient restés vacants et ceux que les avancements ent fait vaquer, sont remplis. On porte a sept ou huit le nombre des sous-officiers qui, dans chaque régiment d'infanterie, ont été nommés officiers.

— On assure qu'une forte commande de balles de canon de marine pour grappes de raisin serait parvenue, ces jours derniers, du mi-

pour grappes de taten, son istère aux forges d'Hayange.

On sait que ces balles, d'un calibre plus fort que celui des balles d'un calibre plus fort que celui des balles.

(Courrier de la Moselle.)

— Nous croyons pouvoir assurer que M. Berryer a reçu, il y a trois jours, une lettre du prince Louis Napoléon, qui lui proposait de se charger de sa défense. M. Berryer est arrivé aussitôt à Paris, et s'est rendu à la Conciergerie, où il a eu une première conférence avec le prince. Il en a eu une seconde de plus de deux heures aujourd'hai, et après être tombé d'accord avec son client sur les points principaux de la défense, pour laquelle le prince lui a laissé toule l'indépendance de son opinion, notre grand orateur a consenti à accepter la mission de confiance qui lui était offerte.

—On étrit de Saumur, que l'école consignée et cent, hommes prèts à

confiance qui lui était offerte. (Quotidienne.)

—On écrit de Saumur que l'école consignée et cent hoames préts à monter à cheval, la garnison du château aussi consignée et le poste qu'elle tient à la place plus que triplé, avaient pour objet de se tenir en garde contre l'explosion d'une conspiration car'iste.

Le Courrier de Saumur, qui parle des bruits répandus à ce sujet, ne donne aucun renseignement ; il dit seulement que ce pays est un de ceux qui se préteraient le plus difficilement aux intrigues des carlistes, un de ceux où ils rencontreraient le moins de chances favorables à la rénssite de leurs projets.

- Bah! continua Pacault, comme s'il n'eût pas entendu cette exclamation, ce n'était plus le bon temps alors, et le guignon nous pour-suivait en lout Je ne tuai que le cheval; mais, pendant qu'on ramas-sait le cavalier, je me mis à l'eau, et ce ne fut qu'en arrivant à l'autre bord, et en montant sur la berge, que je sentis comme un coup dans le mollet et que j'entendis craquer l'os de ma jambe. Mais, de ce côtélà, nous étions parmi les nôtres; mon colonel était sauvé.... Je l'espérais, du moins, et le reste m'était bien égal!

pérais, du moins, et le reste m était blen egal!

Pendant ce récit, que la comtesse écoutait d'un air de triomphe, le marquis avait plusieurs fois donné des signes d'impatience; mais il n'avait pu réussir à l'interrompre. Quand de narrateur eut terminé, il se leva, et se posant au milieu du salon de la façon la plus majes-

— Monsieur Pacault, dit-il, vous n'étes qu'un impertinent!

— Je comprends ça de votre part, dit Pacau't avec le plus grand calme. Est-ce aussi l'avis de monsieur? Le major n'était pas assez sot pour laisser paraître sa mauvaîse hu-

- Mon ami, dit-il, vous êtes un brave; mais on peut combattre

— Mon ami, dit-il, vous étes un brave; mais on pout compattre ses ennemis sans les injurier. Toutes les nations doivent mutuellement s'estimer car toutes ont du courage....

— Fait exc ve, mon officier! j'estime un Russe, un Prussien Ils ont fait leur devoir comme nous avons fait le nôtre: ils étaient plus nombreux que nous, et ils en ont profité, tant mieux pour eux! Mais, mordieu! un militaire qui viole son serment, et passe à l'ennemi sur les charmes de heatigle, p'est pass discarde parter l'enférment. Veille le champ de bataille, n'est pas digne de porter l'uniforme !.... Voilà

mon opinion. — Insolent !.... cria le major. Mais la comtesse était déjà levée , et , s'avançant entre lui et Jean

— Monsieur de Rosenthal, lui dit-elle à demi-voix, vous m'avez demandé tout à l'heure pourquoi je vousépouserais, vous, moins que — Eh bien! madame?
— Vous le savez maintenant.

GUSTAVE HÉQUET.

Courrier Flançais.

VARIETES.

CHAPITEE INEDET

Comment Panurge, en voulant ayder à débourber ung charriot, récedt ung grand coup de pied qui le rensdit boyteux. Ce qui en

Le bon Panurge s'en alloyt, comme on a veu, deuisant de bonnes choses qu'on n'escoustoyt gueres, disant des joyeusetez aux plus gentilles qu'il réjouyssoit fort, beuuant du bon quand il en auoyt, et qu'il n'estoyt point malade, ayant tousiours l'estomach ouuert comme la gibecierre d'ung aduocat, presferant l'argent aux coupz, iectant son lard aux chiens, mangeant le fond et le reuenu, asseuré qu'il n'estoyt de viure le lendemain, se mocquant de tous, enfin, ne sonsgeant à mal et éuitant les caphards et les meschants qu'il redoubtoit fort, surtout dans ceste saison du mois d'Auguste où ilz sont très mal fesants. Il arriua ainsi dans la capitale du payz des Escourgeaux, appelée Berillée du nom d'une petite riuierre qui tumbe en cestuy endroit dans la Loyre. Les femmes y estoyent iolies et point bégueules, les hommes point sots, ce qui le surprint fort, car il anoyt coustume de veoir le contrayre par aultre payz qu'il cognoissoyt. Les femmes y auoyent en outre les talons courts, ce qui les exposoyt à des chustes fréquentes. Le mal si horrible, si espouyantable que le dyable en auroyt paour et qu'on appelle faute d'argent, auquel il estoyt fort subiect de sa nature, ne s'y voyoit iamais. Aussi, il se sentit prendre d'une grande amitié pour ceste ville si playsante.

qu'on appelle faute d'argent, auquel il estoyt fort subicet de sa nature, ne s'y voyoit iamais. Aussi, il se sentit prendre d'une grande amitié pour ceste ville si playsante.

Me double, lecteur, que ne cuidez cette véridique histoire. Point ne m'en soucie. Si ne cuidez, allez y veoir. Si mal y pensez nest pour vous que ie escris, cancres, lie d'enfer. Arrierre mastins; hors de mon soleil loups-garous, moins ie vous prise qu'ung pect d'asne mort; que le dyable vous embrene jusqu'à la plante des cheveux, puissiez-vous ne vous eschausser, en la sayson ou cheute la neige, qu'à grands coupz de baston; allez vous pendre pour voler le gain du bourrel, ie sounira yla corde.

Or, il y auoyt à l'arrinée de Panurge grande rumour en la cité. Pas plus ne mangeoyent les hommes que s'ilz eussent eu la goutte aux dents, les semmes, contre l'usaige, refusoyent d'escouter leurs amants, les chiens ne vouloyent plus de coupz de piedz, les beuneurs debuenoyent tempérants, les aduocats, les larrons debuenoyent honnestes gens. Ce que voyant Panurge esbahy et estonné, s'encquit de la cause de tant de mal. A quoy lui seut respondu que les posches des Éscourgeaux estant toujours affligées du pléthore, ceest à-dire d'une maladie causée par une trop grande abondance d'escus, maladie très fascheuse et gesnante que n'auoyt iamais esprouvée Panurge, en raison du trou du dyable qu'il auoyt soubs le nez et qui lui causoyt le mal contrayre, les gens substiles auoyent imaginé de soubtirer ces escus, au moyen de pompes aspirantes, et que suivant ce qui se praticquoit semblablement dans les quatre vingt cinq aultres payz composant, avec celu des Escourgeaux, le noble royaume d'Astopie, le charriot attelé des vingt cinq chevaux fouruiz par les quatre provinces de la contrée et portant les pompes susdictes, estoyt resté embourbé. Ce qu'oyant Panurge esmerveillé, et la gueule bée comme ung brochet en l'acr, se transporta

en ycelle heure vers cestuy surprenant charriot. Il fent saisi incontinent de male raige de paour, a la vue de tant d'horrificques machines que portoyt le charriot. D'autenns disent qu'elles venoyent de l'arsenal de Satan. A la prove, il y en auoyt de toutes couleurs d'enfer, des rouges, des noires, etc. etc. etc. des droictes pour ce appelées directes, des plus petites appelées additionnelles, dont la moindre ent beu la mer océane d'une gueulée et qui soubtiroyt chascun an, ne sçais combien de cent mille escus et'dauantaige, des posches des Escourgeaux, à ceste fin de les allèger, ce qui luy feit conjecturer qu'elle debuoient estre au moins larges comme le bussard des filles du roy Danais.

Il luy feut même dict qu'il y en auoyt d'aultres plus horribles à veoir encore, tortues comme la queue du dyable et appelées pour ce indirectes et qui ne se trounoyent point sur le charriot.

Or ça, mon ami, dit Panurge au conducteur appelé Roulland par les gens du lien, (sans double à cause de sa profession) et qui s'espoulmonoyt, crioiyt, geignoyt, et se lamentoyt, ne plus ne moins qu'une femme en mal d'enfant, se donnant à trauers tous les dyables, à tel poinct que les habitants en estoyent esplourés, oncques n'ayant veu si

femme en mal d'entant, se donnant a trauers tous les dyables, à tel poinct que les habitants en estoyent esplourés, oncques n'ayant veu si piteuse chose. Dieu te guarde de mal et la compaignie et te donne soif tousiours grande et bon vin pour la calmer, mais point ne fauldray de te dire que tu te damnes bien à cresdit, de prendre tant de cure. Va, va, il vault mieulx plourer moins et boyre dauantaige, en auras plus de profiet, mais pourquoy fais-tu usaige de pareilles haridelles, dignes au plus de la peine de l'escorcheur, si ie en excepte quelques-unes que je voys baisser l'oreille, comme honteuses d'estre en si mauvaise compaignie?

A guoy respondit Roulland, que ce estoyt la coustume d'enuover.

A quoy respondit Roulland, que ce estoyt la coustume d'enuoyer, pour ceste besogne, tout ce qu'il y auoyt de pire dans les rebuis de tous, et que pour ces causes, n'en pouvant mais, il les dodelinait doulcettement, les auonoyt, les faisoyt gueuleter et veaultrer sur le pré, sans les molester, ni les gehêner et sans plus avancer que s'ilz eussent eu les jambes de laine et la teste de bois, d'où luy venoyt si grande fascherie qu'il en plouveyt comme ung veau.

cherie qu'il en plouroyt comme ung veau.

Panurge ouroyt la bouche d'ung grand pied, entendant de pareilles raisons et prêt à trespasser hors les gonds de patience. — Mon très chier, dit-il, tu me créerois de toi, en entendement, opinion peu honorable, prends moy donc ung fouet des plus nodeux, de la dextre, si

norable, prends moy Jone ung fouet des plus nodeux, de ta dextre, si n'es plus alerte de ta senestre, et le serrant plus que ne feroyt d'un fer rouge, fouaille-moy, du matin au soir, ces rosses poussives, forbues et baueuses comme des pots à moutarde. Charge-les de coupz comme ung asne de bois, et le maintiens jusques à pendaison, (exclusivement entends-bien,) que tu verras de mirificques effets et que tu en auras grande joye et grand honneur.

— Que trente charretées de dyables l'emportent bien loing, cordien, respond Roulland, sot par nature, sot par bécarre, sot par bémol, de faire despendre le renom d'ung homme de bien de la vertu de pareille cavalerie!

— Vous iurez, ie crois, dit Panurge.

— Point, point, reprend Roulland, ce sont phrases cicéronianes, à ceste fin d'orner mon languaige, mais nombre toute ceste troundaille farcineuse, en ha vingt-cinq bien complez, çauoir: d'abord six de la province Cosnique; dis-moy ung peu, si les habitants, sauf bien peu qui ont grand cueur ne les ont pas choisis au charnier de Clamart. Que fayre de ce petit brené, hurluberlu, goguelu guinguois, auoistre du Dozil de mirificque brené, hurluberlu, goguelu guinguois, auoistre du Dozil de mirificque abondance, brimballant dans son harnois, comme ung asne dans une grange, ha la fiebure bilieuse, le croys, engendrée par les boussingues, boussinguailles, boussinguots, qui luy causent transport en l'enten-

dement et le font bigler. Plus à propous seroyt de l'enuoyer se médiciner d'ellébore en Antycire qu'ici nous empeiger. Je croys qu'il prend ung coup de fouet pour ung compliment.

« Viennent ensuite six de la province Yonnique. Troubueroys-tu ung marchand pour acheter d'aulcuns pour ung escu à la couronne, à moins qu'il ne feût rousgnéet de plomb? Vois-tu parmi iceux cestuy teigneux, roingneux, pelé, rétif, ne ayant plus dents en gueule, venu en droicture d'Asnony; sur ung chemin nouueau faict exprez pour luy; ha trente ans qu'il faict enraiger les Escourgeaux. Aduise encore ung peu, ie l'en prie, ce tirelupin, faisant du grobis, clamant en cy, clamant en la, comme ung aduocat qui brait pour son auoyne, ou ung asne qui playdoye pour ung procez, (ce m'est tout ung).

« Des huit de la province de Berillée, sors en la moindre part et cherche ung escorcheur qui vouldra des aultres pour la peau.

» Espleuche les cinq de la province Montueuse si tu en, as le couraige et dis moy si en ha deux qui valent dauantaige.

» Ne m'en voys-tu pastont matragabolisé et emburelocqué? Par ma ma foy, ie les hay bien. Corbieu, quand ie y pense, ie me repute en malediction comme seroyt ung paoure bobelineur hors de debles.

— Tu rèves, paoure beuuceur, dit Panurge, ie l'affye et ne peulx m'en taire, de ce que cognoissant la moindre vertu de tes bestes tu les trayte on rebours de leur nature. Tu guaigneras fiebure de veau avec ta complaincte, auant de faire ung pas par ce moyen. Aux bons les bons, aux mauuais les mauuais, similia similibus, non contraria contrariis. Ay tousiours oui dire qu'aux chétives haridelles plus est nécessaire auoyne de postillon, c'est-à-dire, force coupz de nerf bouuin qu'auoyne des champs. Fais donc ce que dis, et auras quintuple pitance. Tiens le d'ung gueux de bien.

Ce faisant Roulland, car cestoyt ung conducteur docile et docte en mouit choses, mais oncque ne l'auoyt-on veu officier encore et ne le cognoissoyt-on; car l'office seul descouure l'homme et met en éuidence ce qu'il y auoyt dans le iabot, la c

ashe, quand il a au cui inne mouene qui le poinci, et le chariot leut esbranlé.

— Ha! ha! s'écria Panurge, tout va bien, couraige enfants, nos restaillats escampent dehinc. Vous ayderay ie encore, la. Voulant pousser à la roue, il receut du teigneux d'Asnouy susdict ung si grand coup de pied, qu'il s'en feut allé à tous les dyables, ce est-à-dire, droict dessous la selle percée de Proserpine, s'il cust esté atteint par aultre endroit plus près du cueur que la iambe, qui en feut cassée.

De ce coup, se sentant tout désincornifistibulé, Panurge se mit à uller comme ung chien à qui on donne les estrivieres en guise de curée. — Aye, aye, ie suys roupt, ce est finy de moy, disoyl-il quel mal auoys-ie faict, pour m'auoyr ainsi rambouzevezanquomorgua-azachacquevezinemafressé? Rouland, monamy, ie te en prie, cependant qu'ilz sont après, laisse les à bride auallée courrir à tous les dyables. Ie te feray boyre trois coups pour ung. Aye, aye, ie suys mort; pourtant me reseruois la vie pour quelque bataille. Aye, aye, que la fiebure quartaine les conduise, ces rousgneurs de portions, et que M. grand sainct lacques nous saulue de la peste et de leur retour. Ou ou, ou, ou, ou, ou, ou, ou, ou!

Ou ou, ou, ou, ou, ou, ou, ou, ou! Roulland print alors le propous, lui remonstra comment la voix publicque alloyt toute estre consommée en mocqueries sur son compte, ce qui le fict taire incontinent, mais il en guarda rancune de papimane

A VENDRE PAR LICITATION

En l'étude et par le ministère de Me PAULTRE, notaire à Nevers,

LE 1er OCTOBRE 1840,

eniemo un dene SIS A POUGUES,

A un myriamètre de Nevers, sur la Route royale de Paris à Lyon,

CONSISTANT EN UN JOLI CHATEAU, composé d'un corps de bâtiment ancien et de deux pavillons neufs y attenant, élevés d'un premier étage avec mansardes au-dessus, situé en face de la place de Pougues, entre une cour d'honneur et un jardin anglais planté d'arbres et arbustes de toute espèce.

Le bâtiment du milieu et le pavillon du levant sent convenablement distribués en salle à manger avec office, salons, boudoir, salle de billard, cabinets et chambres à coucher, bien décorés et ornés de cheminées de marbre.

Des bâtiments de service sont placés près de la porte d'entrée.

Il est très-facile d'amener, presque sans dépense, des caux dans le jardin. L'emplacement occupé par les bâtiments, la cour et le jardin contient un hectare trente-cinq ares quatre-vingts centiares de superficie, et est entouré de

FERME DE THÉLEUR.

Cette FERME, située sur le chemin vicinal de grande communication de Pougues à Garchizy, à un kilomètre du Château, consiste en vastes bâtiments de logement et d'exploitation, contenant une vince garnie de cuves cerclées en fer, et un pressoir garni de ses agrès; des étables et écuries, remises, granges et colombiers; un grand jardin-potager de plus de deux hectares, entouré de murs, et attenant aux bâtiments; une belle cour, traversée en toute saison ainsi que le jardin par un ruisseau qui un peu plus loin fait mouvoir un moulin.

Les bâtiments sont nouvellement construits et dans un état parfait ainsi que

toutes leurs dépendances.

Cent un hectares quarante ares quarante-trois centiares d'excellentes TERRES LABOURABLES. Quatorze hectares cinquante-un ares cinquante-huit centiares de PRE.

Six hectares soixante-sept ares quarante-quatre centiares de VIGNES.

Cin quante-un ares quatre-vingt-quatorze centiares de PATURES. Et vingt-six hectares onze ares quarante centiares de BOIS.

Un MOULIN A EAU à une roue, alimenté par les caux du ruisseau qui traverse la cour de la Ferme, et qui se réunissent dans un étang de vingt-sept ares quatre-vingt-dix-centiares; un petit Jardin en dépendant, et un Moulin à vent qui ne sert que dans les temps de sécheresse.

Ces deux Moulins sont garnis de leurs agrès.

Enfin quelques Bâtiments, avec jardin et chenevières, que l'on lone séparément. Tous ces Biens, le Château excepté, ne forment qu'un seul gazon de la contenance de cent cinquante-deux hectares soixante-dix-neuf ares quatorze centiares.

De superbes plantations d'ormes, frênes et peupliers bordent les chemins, et entourent les différentes pièces de cette propriété.

Le Château et la Ferme sont actuellement libres, et l'acquereur en entrera en jouissance de fait le jour même de l'Adjudication.

Cette Propriété a été estimée par experts nommés par Justice Ia somme de 215,141 f. 05 c.

S'adresser à Nevers, à Me PAULTRE, notaire;

A Reims, à Mes RICHARDOT, DOYEN et DESMAZES, avous, et à Mo MARGUET, notaire

A Paris, à Mo HALPHEN, notaire, rue Vivienne, No 10; à Me OUTRE-BON, notaire, rue Saint-Honoré, Nº 354;

A A BOBO BE BE BE BE

pour entrer en jouissance le 11 novembre prochain.

LE DOMAINE

Situe sur les communes de Magny et Chevenon.

Consistant en bâtiment d'habitation pour le laboureur et d'exploitation, verger, jardin, chenevière, cinquante hectares dix-sept ares soixante centiares de terres labourables sur la commune de Chevenon; quarante-six hectares cinquante-un ares quarante-un centiares sur celle de Magny; dix-huit hectares cinquante-sept ares, quarante centiares de

vingt-cinq hectares de terres labourables et einq hectares de pré, le tout environ.

S'adresser pour les renseignements à Me Paultre notaire à Nevers.

Etude de Me DONJAN, notaire à Decize,

AVENDED A L'AMIABLE,

EN TOUT OU EN PARTIE,

Ci-après désignés, situés au principal lieu de la commune de Saint Ouën:

1º Une maison composée d'une Chambre à seu , cabinet et cave voûtée; au premier étage, chambre à feu et cabinet avec grenier au-dessus, Cour au-devant et Jardin par derrière, de la contenance de 12 ares 75 centiares.

2º Une autre maison composée d'une Boutique, Grenier au-dessus, avec deux Ecuries attenant à cette Maison.

3º Un Verger de la contenance de 12 ares 75 centiares.

4º Une vigne de la contenance de 79 arcs 18 centiares environ. Et différents droits d'usage existant au

profit de ces Propriétés. L'on croit qu'il existe des mines de fer

dans cette propriété. S'adresser, pour visiter les biens, au sieur Lamy coiffeur, demeurant à Decize, à qui ils appartiennent : et pour prendre connaissance des conditions, au même, et encore à Me Donjan notaire à Decize.

Résumé des variations sur les cours du ble aux marchés ci-dessous.

HAUSSE.— Beaugency, Beauvais, Bléré. Chartres, Douai, Gien, Melun, Rambouillet, Rozoy.

BAISSE — Arcis-sur-Aube, Clermont (Oise), Mortagne, Montdidier, Orléans, Péronne, Reims, Tannerse. Tonnerre.

Marché de Sceaux Ju 7 sept. 1849.

on up 669 on up on digo tina	amené	Veudus. Paris Envir.		Prix par 1/2 k. sur pied.			Rепуо
Bœufs	844	1 479	1 336	1 63	1 57	51	1 29
Vaches.	210	183	20	58	50	42	7
Veaux	463	205	258	75	65	55	nn
Moutons	12.740	5209	4699	67	57	57	0000

prés et qualre ares 45 'centiares semés en Luzerne, Trefle, reygras et graine de foin,

On pourra joindre à ce domaine celui de GARREAU sur les mêmes communes de Magny et Chevenon, consistant en vingt-cinq hectares de terres labourables

BOURSE DU 7 SEPTEMBRE 1840.

		. 477	
5 010	108-15	Et. rom. 99	-112
4 110	100-	Espagne act. 24	
3 010	75—	5 010 belge. 99	
Oblig de P			-50
Banque.	3100-nn	Coup. Laffitte 5000	
Nanles	08-50	Godp. Edinte 5000	andre

A Tortoni on a fait d'abord 76-75, puis 77-75 et de nouveau on a fait 76-25. Au parquet, le premier cours a été 77; et peu de temps après la rente était cotée à 77-30. Il y a eu alors une réaction qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la Bourse, et le dernier cours du parquet a été 76-50. Les variations survenues pendant cella heisse ant été nou importantes et les affigires presultants et les affigires et les a cette baisse ont été peu importantes et les affairus pres-

MARCHÉ DE PRÉMERY.

Froment, 1 te q, 3-25, 20 q. 3-10, 30 q. 3 ... Monture, id. 2-25, id. 2-", id. 190 Orge, id. 0 " id. 0-00, id. 0-00.

FOIRES DE LA NIÈVRE. -- Septembre.

Champlemy, 12 Clamecy.
13 La Machine (apport),
Oudan (apport),
22 Luzy (2 jours).
23 Saint-Brisson. Oudan (apport) 14 Dornes, Saint-Amand , Larochemilay ,

24 Entrains. 25 Luthenay-Uzeloup,

Tannay. 16 Pouilly. 19 St-Pierre-le-Moûtier, Suilly-la-Tour, Corbigny 21 Cervon,

10 Dornecy.

26 Aunay, Montceaux. 27 Laché-Assars (apport), Saint-Sulpice (apport), 28 Rouy (ap. la veille.) 29 Amazy, Cosne (3 jours.)

Le Directeur-Gérant , LACOCHE

Nevers, imprimerie de J. PINET,